

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION

2023-30

« Route de la Pétilière, route des Etroubles, chemin des Brouilles,  
route de Pillebois et route de chez Callet »

## Le Maire de la Commune de MALAFRETAZ

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la Route,

VU La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la demande du 29 mars 2023 de M BENALI représentant l'entreprise **WB MULTISERVICES** de ST BRIEUC, qui va effectuer des travaux de pose de poteaux fibre optique « Route de la Pétilière, route des Etroubles, chemin des Brouilles, route de Pillebois et route de chez Callet » ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

A R R E T E

=====

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules sera réglementée sur la « Route de la Pétilière, route des Etroubles, chemin des Brouilles, route de Pillebois et route de chez Callet » en fonction de l'avancement du chantier. La chaussée sera rétrécie et alternée soit manuellement soit par panneaux tricolores, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure. Il sera interdit de doubler et de stationner aux abords du chantier.

**ARTICLE 2** : Cette réglementation sera applicable entre le 14 avril et le 14 juillet 2023.

**ARTICLE 3** : La circulation sera rétablie tous les soirs ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés sauf nécessité absolue de chantier.

**ARTICLE 4** : Selon les conditions de déroulement des travaux et leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

**ARTICLE 5** : La signalisation de la présente réglementation sera mise en place par l'entreprise demandeuse.

**ARTICLE 6** : Le Présent arrêté sera publié dans la commune de MALAFRETAZ.

**ARTICLE 7** :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel en Bresse,
- Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-En-Bresse à Montrevel en Bresse,

Malafretaz, le 7 avril 2023,

L'adjoint délégué,

Jérôme CHAVANEL

